



Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière *Ourthe*

Testez
notre e-bulletin!

www.cr-ourthe.be
rubrique
«Actualités»

Sommaire

- 2 - Editorial - Bientôt les journées de l'eau
- 3 - ACTION - Zoom sur le programme d'actions 2017-2019
- 5 - SENSIBILISATION - Le nourrissage des oiseaux d'eau
- Ma citerne à mazout et l'environnement
- 7 - ACTION - A la pêche aux moules!
- 8 - ANIMATION - Sur les traces du castor



*Nous vous souhaitons
de joyeuses fêtes et
une bonne année !*

Anne, Sophie, Pierre, Cécile

**Bientôt les journées
de l'Eau !**

Vous souhaitez découvrir l'un ou l'autre aspect de la rivière ou donner un peu de votre temps pour améliorer un tronçon qui vous tient à coeur?

Rendez-vous la dernière quinzaine de mars!

Au programme dans notre bassin

- Des animations pour les écoles
- Des visites guidées le week-end
- Des opérations de ramassage de déchets (opération Be-Wapp)

*Le programme complet
et les modalités d'inscription
bientôt disponibles
sur www.cr-ourthe.be
ou dans votre boîte aux lettres*

Un e-mail? Un e-bulletin!

**182 personnes ont déjà remplacé leur bulletin
«papier» par un «numérique»**

Faites comme eux et envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe.

Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient?

Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier!

www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)

Zoom sur le programme d'actions 2017-2019

Le programme d'actions 2017-2019 de notre Contrat de rivière définit les grandes lignes du travail du CRO pour les 3 années à venir. Ce nouveau programme est le fruit d'un important travail de concertation avec nos différents partenaires institutionnels et privés: présentation des inventaires de terrains, réunions bilatérales, visites de terrain, réunions de groupes de travail... Il est construit sur le travail effectué

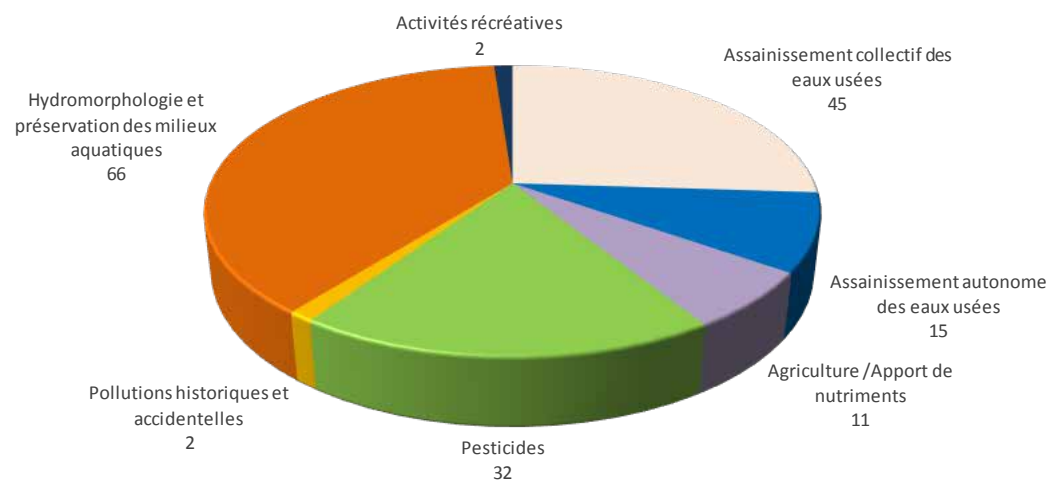
pendant les 3 années précédentes notamment sur la réalisation de l'inventaire de terrain mais prend réellement corps sur les 6 derniers mois avec les nombreuses rencontres avec nos partenaires et l'approbation officielle par chacun d'eux des actions qu'ils s'engagent à réaliser.

Ce document reprend 583 actions à réaliser par 64 maîtres d'oeuvres différents. Il se compose

de 3 grandes catégories d'actions: les actions en lien avec la Directive Cadre Eau (DCE), celles en lien avec les Plans de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) et les «Autres».

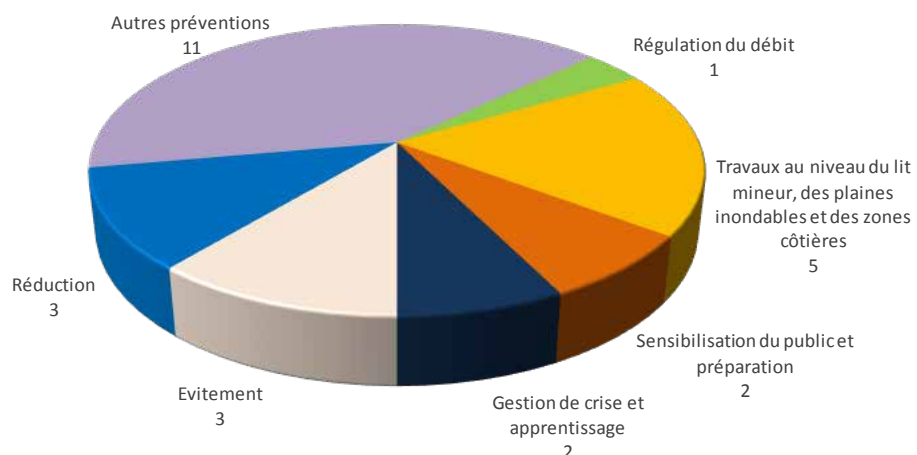
173 actions en lien avec la «DCE»

L'objectif initial de la DCE était d'atteindre un «bon état» écologique et chimique de toutes les eaux communautaires pour 2015. Toutes les masses d'eau n'ayant pas atteint cet objectif, les efforts doivent être poursuivis. Ces actions apportent quelques pierres à l'édifice pour rechercher le bon état des eaux en 2021.



27 actions en lien avec le «PGRI»

La lutte contre les dégâts dus aux inondations a été une préoccupation majeure dans le bassin et de nombreux travaux ont été réalisés depuis les années nonantes. Mais il y a encore du travail. Ce nouveau programme intègre donc des actions inscrites au PGRI mais également quelques nouvelles propositions formulées par divers partenaires.



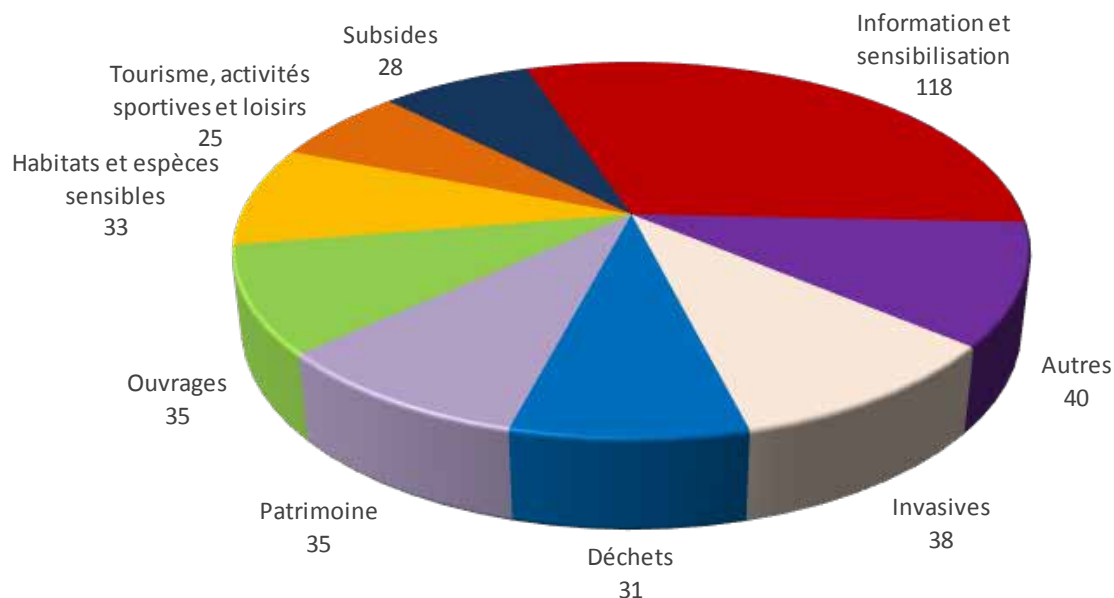


383 «autres actions»

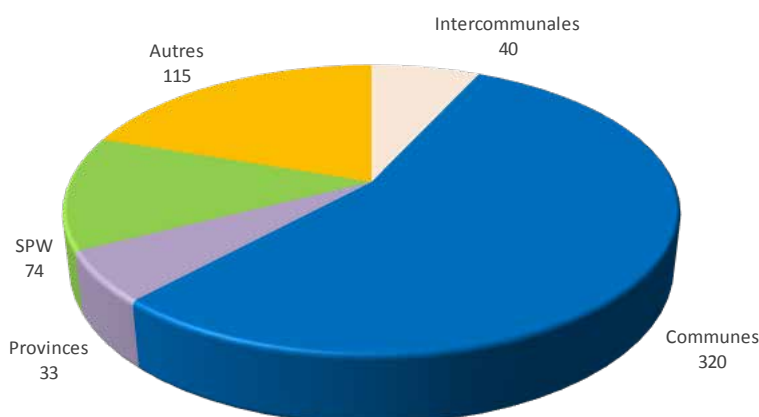
Ne pouvant être rattachées ni à la DCE ni au PGRI, ces actions ont néanmoins une importance cruciale dans l'évolution de notre bassin versant. Elles devraient permettre l'amélioration de

la biodiversité, la mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel, la préservation des zones humides... Partant du principe que «on protège mieux ce que l'on connaît bien», près

d'un tiers de ces actions est dédié à l'information et la sensibilisation de divers publics (scolaires, professionnels, riverains...).



Les maîtres d'oeuvre de ce programme sont en majeure partie des organismes publics (communes, provinces, région - soit 73% des actions), 20 % des actions sont proposées par le secteur privé (Asbl, entreprises, particuliers...) et les 7 % restants par des intercommunales.



Actuellement soumis à l'approbation de Monsieur le Ministre Collin, la

signature officielle de ce programme sera organisée le 3 février 2017. Ensuite, il

appartiendra à chacun de se mettre au travail!

Pour en savoir plus

Le programme d'actions 2017-2019 sera prochainement consultable sur notre site internet et fera l'objet d'une publication disponible au printemps 2017.

Demandez à le recevoir!



Le nourrissage des oiseaux d'eau

Sensibilisation



Donner du pain aux oiseaux d'eau

Dans l'imaginaire commun, le rituel du pain lancé aux canards est une habitude qui part d'un bon sentiment et renvoie à des souvenirs heureux de moments partagés avec enfants ou petits-enfants. Toutefois, cette pratique est particulièrement néfaste pour les oiseaux d'eau.

En effet, leur donner du pain est dangereux pour leur santé (transmission de maladies, malnutrition et carence, dépendance...). Le pain jeté attire aussi les rats, entraînant leur prolifération et la transmission potentielle de maladies.

Quelle que soit la saison, ces oiseaux sont capables de se nourrir seul!

Le nourrissage sur les lieux publics est interdit

Le nourrissage des oiseaux sur les lieux publics est interdit par la législation (à l'exception d'aliments destinés aux oiseaux des jardins en période hivernale) et est punissable d'une amende pouvant aller jusqu'à 350 € (règlement

sanctions administratives communales de la zone Secova).

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble, lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rats.

Certaines espèces comme la bernache du Canada ou l'ouette d'Egypte sont invasives

Le nourrissage contribue à la prolifération de ces espèces exotiques envahissantes qui engendrent des nuisances là où elles prolifèrent et ont un impact sur l'environnement dans lequel elles vivent :

- Elles détruisent la végétation des berges, des milieux humides et favorisent leur érosion par piétinement.

- Leurs excréments participent à la dégradation de la qualité de l'eau.

- Elles peuvent avoir un comportement agressif à l'égard des autres oiseaux d'eau.

Des nuisances sur les activités socio-économiques sont régulièrement rapportées :

- Leurs excréments souillent les espaces verts, les chemins de halage et autres espaces de détente.
- Le piétinement et le pâturage occasionnent des dommages aux végétaux (cultures, pelouses...) et parfois même un manque à gagner (concurrence au pâturage).
- Elles peuvent introduire des parasites et des maladies dans les eaux de baignade.
- Elles peuvent se montrer agressives envers les humains et leurs animaux de compagnie pour défendre nids et poussins.



Sensibilisation

Ma citerne à mazout
et l'environnement

A l'heure où tout le monde apprécie une soirée au coin du feu ou du radiateur, pensons à vérifier s'il y a assez de mazout pour passer les fêtes bien au chaud mais également si le réservoir à mazout est toujours conforme à la législation !

Plus d'un ménage sur deux utilise le mazout de chauffage comme combustible. Si l'on n'y prend garde, les citernes

représentent un danger considérable pour les sous-sols, les cours d'eau, les ressources en eau potable et l'environnement en général.

En effet, les réservoirs à mazout se dégradent peu à peu, même s'ils ne sont plus utilisés! Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour éviter les fuites*.

Votre citerne a une capacité de MOINS de 3.000 litres ?

Il n'existe pas de réglementation, si ce n'est dans les zones de prévention de captage d'eau potable*. Toutefois, 50 litres de mazout polluent tout autant qu'ils proviennent d'un réservoir de 3.000 ou de 500 litres. Dès lors, il convient de prendre certaines précautions élémentaires !

- La stabilité et la fixation des réservoirs doivent être assurées en toutes circonstances!
- Installation d'un sifflet anti-débordement: l'avertisseur est placé sur le conduit de ventilation du réservoir. Lors du remplissage, tant que le réservoir n'a pas atteint 95% de sa capacité maximale, l'avertisseur émet un sifflement audible jusqu'au camion ravitailleur. Il existe également des systèmes électroniques qui arrêtent automatiquement l'approvisionnement quand le réservoir est presque rempli.

- Installation d'un système de détection de fuite: possible seulement sur les citernes à double paroi, aériennes ou enterrées. Il signale, visuellement ou par son, la moindre fuite ou la perte d'étanchéité d'une des parois.
- Pour un réservoir aérien, vous pouvez opter pour une double paroi ou une simple paroi dans un bac de rétention étanche. Un encuvement en blocs de béton n'est pas étanche au mazout! Si cette solution devait être choisie, les faces internes de l'encuvement doivent être protégées par un revêtement résistant aux hydrocarbures avant l'installation de la citerne. Le placement de la citerne dans un bac métallique assure de meilleures garanties. Si vous optez pour un réservoir enfoui, choisissez un modèle à double paroi, équipé d'un système de détection de fuites.
- Placer la jauge sur la partie supérieure de la citerne. L'utilisation d'un tube de niveau en plastique soudé à la base de la citerne est une source fréquente d'accident.
- L'alimentation de la chaudière ou du poêle doit être réalisée par le sommet du réservoir, pour limiter les risques d'écoulement en cas de rupture d'une conduite.
- Ne pas installer le réservoir dans un endroit humide pour limiter la corrosion ou le protéger de manière ad hoc.
- Assurer l'accès à toutes les faces de la cuve pour faciliter le contrôle.
- Prémunir la citerne contre les chocs.
- Sécuriser les conduites de remplissage pour éviter les actes malveillants.
- S'inquiéter à la moindre odeur suspecte et/ou lors d'une consommation excessive.

*L'arrêté du gouvernement wallon du 17/07/2003 reprend les mesures obligatoires pour les cuves dont la capacité de stockage est égale ou supérieure à 3.000 litres. Ces mesures sont d'application en zone de captage à partir de 100 litres.

Les réservoirs aériens doivent obligatoirement être à double paroi ou placés dans un encuvement étanche aux hydrocarbures. L'enfouissement dans le sol d'une citerne à mazout à simple paroi est strictement interdit.

Votre citerne a une capacité de PLUS de 3.000 litres ?

L'installation d'un dispositif de stockage de 3.000 à 25.000 litres de mazout en réservoir, nécessite une déclaration préalable auprès de l'administration communale qui vous informera alors des conditions intégrales à respecter (AGW 17/07/2003). En effet, la Wallonie impose notamment un test d'étanchéité et l'installation d'un système anti-débordement. Cette opération doit obligatoirement être réalisée par une firme spécialisée et agréée.

Et en zone inondable ?

En zone inondable, il est recommandé de ne pas installer les réservoirs à l'extérieur ou dans les caves. En effet, pendant une inondation, la pression de l'eau peut les soulever, arracher les raccordements et générer des fuites importantes, donc des pollutions sérieuses, y compris au sein des habitations.

S'il n'y a pas d'autre possibilité, les réservoirs seront soit implantés en hauteur, soit arrimés (carcans ou sangles fixés dans une dalle de béton). Ils seront équipés d'une vanne permettant d'éviter

toute fuite si le tuyau de raccordement venait à se rompre. Les éventuels tuyaux d'évents ou de remplissage seront situés en hauteur afin d'éviter l'infiltration d'eau dans les cuves.



Pour plus d'informations

<http://www.test-citerne.be/>

<http://environnement.wallonie.be/citernes-mazout/Reservoirs-mazout.pdf>

A la pêche aux moules!

En septembre dernier, les équipes des contrats de rivière Lesse et Ourthe ont bénéficié d'une formation afin de pouvoir aider au recensement des moules perlières dans leurs bassins respectifs.

Autrefois communes dans nos cours d'eau, ces

espèces sont aujourd'hui menacées. Si leur présence a été détectée sur certains tronçons de cours d'eau, il en reste beaucoup à prospecter pour approcher un état réel des populations. Enfouies dans le gravier, elles sont en effet difficilement détectables pour des non avertis. Un

recensement plus complet des populations permettrait d'aider à leur préservation. Au printemps prochain, ne vous étonnez donc pas de nous rencontrer aquascope vissé au visage et les pieds dans l'eau (parfois jusqu'à la taille).

Action



Animation

Sur les traces du castor

Etudiantes «institutrice primaire» à Helmo Sainte-Croix à Liège, pour notre dernière année, nous avons décidé de nous lancer dans

l'enceinte de l'école durant tout un quadrimestre afin d'enrichir nos connaissances et d'apporter notre contribution à un projet. Le nôtre? Elaborer pour le Contrat de rivière Ourthe un outil de sensibilisation à la présence du castor, une malle pédagogique qui pourra être empruntée par les enseignants ou les animateurs désirant traiter ce sujet, afin de stimuler la curiosité des enfants à l'égard de la nature et développer leur esprit critique sur une problématique actuelle.

Nous avons créé une animation ludique comprenant différentes phases visant à découvrir et à comprendre le mode de vie du castor (ses particularités physiques et son alimentation), ses constructions (le barrage et

la hutte) et comment peut s'envisager la cohabitation entre l'homme et cet animal protégé, qui est l'objet de nombreuses polémiques dans notre région.

Même si nous étions novices au départ, nous étions avides de savoirs. Nous nous sommes mises en quête d'informations en nous documentant, en nous rendant à de nombreuses reprises sur le terrain et en récoltant de précieux témoignages de personnes ressources, que nous remercions pour leurs précieux apports.

Cette expérience ne cesse de nous grandir et nous espérons que le fruit de notre travail suscitera l'intérêt de nombreuses personnes.

Manon Clavier
Cindy Denoël



Maquette utilisée comme «fil rouge» de l'animation qui sera disponible au printemps prochain

un stage inédit organisé par notre Haute Ecole, visant à encourager les sorties sur le terrain et à s'impliquer dans un projet citoyen en faveur de l'environnement. Ce stage, appelé Ecostage, nous entraîne hors de



PUBLICATION
DE LA CELLULE
DE COORDINATION DU
CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle:
Cécile Pironet

Crédits photos: CRO



Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, des Provinces de Liège et Namur et des 25 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Ouffet, Rendeux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.

Avec
le soutien de la



Wallonie

Pour recevoir
ou faire connaître
ce bulletin, communiquez-nous
vos nom, prénom et adresse

ou une adresse mail !

Contrat de rivière Ourthe Asbl
rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne

086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be
www.cr-ourthe.be